

## BILL 21 - ACT RESPECTING THE LAICITY OF THE STATE

Imagine being told you can't pursue your dream job—not because of your skills or qualifications, but because of what you wear. That's the reality for many Quebecers under Bill 21, An Act Respecting the Laïcité of the State.

### What is Bill 21?

Bill 21 is a controversial law that prohibits public sector workers—such as teachers, judges, and police officers—from wearing religious symbols while on duty. This law was passed in 2019 by the National Assembly of Quebec, with 73 votes in favour and 35 votes against. While religious freedom is protected by the Canadian Charter of Rights and Freedoms, Bill 21 invokes the Notwithstanding Clause, which shields it from certain legal challenges under the Charter. As a result, even if Bill 21 is found to violate religious freedom, it cannot be struck down by the courts on that basis for a period of five years (renewable), sparking legal and ethical debates.

### Why is Bill 21 Controversial?

Those in favour argued that the Bill 21 was necessary to protect Quebec's secular and cultural identity. However, opponents highlight its disproportionate impact on religious minorities, particularly Muslim women who wear hijabs. Critics argue that it restricts religious freedom, limits employment opportunities, and excludes religious minorities from public sector jobs, without effectively achieving its stated goal of preserving Quebec's culture.

In April 2021, the Superior Court of Quebec ruled that Bill 21 violates freedom of religion as protected by section 2(a) of the Canadian *Charter*. However, it determined that this infringement was legally valid due to the Quebec government's use of the Notwithstanding Clause. The Court's decision established that Bill 21 should not apply to English-language schools and members of the National Assembly. This decision was overturned on appeal by the Court of Appeal of Quebec, which upheld Bill 21.

### Why is TALQ concerned?

As an organization advocating for the rights of the English-speaking Quebecers, TALQ has serious concerns about Bill 21's impact on minority communities' fundamental freedom.

- **It disproportionately affects religious minorities** - Bill 21 forces individuals to choose between their profession of choice and their religious beliefs, bringing cruel and dehumanizing consequences (as stated by the trial judge; see *Hak c. Procureur général du Québec*, 2021 QCCS 1466 at para 69). This deeply affects the English-speaking community of Quebec, for which the protection of minority rights is fundamental.
- **Bill 21 violates the Canadian Charter** – the law infringes on religious freedom (section 2a), gender equality (section 28), and the right of the English-speaking community of Quebec to

manage its own educational institution (section 23), by restricting who can be hired as a teacher at an English school (based on their religion), the law limits the community's ability to govern its institutions.

- **It is harmful to all Quebecers** – by using the Notwithstanding Clause, Bill 21 sets a dangerous precedent allowing governments to suspend fundamental rights without accountability.
- **Bill 21 does not truly promote secularism** but, instead, unjustly targets religious minorities, while permitting existing religious symbols in state institutions.

## What's Next?

With the Supreme Court of Canada currently hearing challenges to Bill 21, its future remains uncertain. The decision could have significant consequences for human rights protection in Quebec and across Canada, particularly regarding the limits of the Notwithstanding Clause.

TALQ is intervening will continue to advocate for the rights of English-speaking Quebecers and all minority communities affected by this law. We believe in a Quebec that protects fundamental freedoms and ensures equal opportunities for all.

## LE PROJET DE LOI 21 - LOI SUR LA LAÏCITÉ DE L'ÉTAT

Imaginez qu'on vous dise que vous ne pouvez pas exercer le métier de vos rêves, non pas à cause de vos compétences ou de vos qualifications, mais à cause de ce que vous portez. C'est la réalité à laquelle sont confrontés de nombreux Québécois en vertu du projet de loi 21, Loi sur la laïcité de l'État.

### Qu'est-ce que le projet de loi 21 ?

Le projet de loi 21 est une loi controversée qui interdit aux fonctionnaires — tels que les enseignants, les juges et les policiers — de porter des symboles religieux pendant leurs heures de service. Cette loi a été adoptée en 2019 par l'Assemblée nationale du Québec, par 73 votants pour et 35 contre. Alors que la liberté de religion est protégée par la Charte canadienne des droits et libertés, le projet de loi 21 invoque la clause dérogatoire, qui le met à l'abri de certaines contestations judiciaires en vertu de la Charte. Par conséquent, même si le projet de loi 21 est jugé contraire à la liberté de religion, il ne peut être invalidé par les tribunaux pour ce motif pendant une période de cinq ans (renouvelable), ce qui suscite des débats juridiques et éthiques.

### Pourquoi le projet de loi 21 est-il controversé ?

Les partisans ont fait valoir que le projet de loi 21 était nécessaire pour protéger l'identité laïque et culturelle du Québec. Cependant, ses opposants soulignent son impact disproportionné sur les minorités religieuses, en particulier les femmes musulmanes qui portent le hijab. Les détracteurs affirment qu'il restreint la liberté de religion, limite les possibilités d'emploi et exclut les minorités religieuses des emplois du secteur public, sans pour autant atteindre efficacement son objectif déclaré de préserver la culture québécoise.

En avril 2021, la Cour supérieure du Québec a statué que le projet de loi 21 violait la liberté de religion telle que protégée par l'alinéa 2a) de la Charte canadienne. Elle a toutefois jugé que cette atteinte était juridiquement valide en raison du recours à la clause dérogatoire par le gouvernement du Québec. La décision de la Cour a établi que le projet de loi 21 ne devait pas s'appliquer aux écoles anglophones et aux membres de l'Assemblée nationale. Cette décision a été infirmée en appel par la Cour d'appel du Québec, qui a confirmé le projet de loi 21.

### Pourquoi TALQ s'inquiète-t-elle ?

En tant qu'organisation défendant les droits des Québécois anglophones, TALQ est très préoccupée par l'impact du projet de loi 21 sur les libertés fondamentales des communautés minoritaires.

- **Il touche de manière disproportionnée les minorités religieuses** – le projet de loi 21 oblige les individus à choisir entre la profession de leur choix et leurs croyances religieuses, ce qui entraîne des conséquences cruelles et déshumanisantes (comme l'a déclaré le juge de première instance ; voir *Hak c. Procureur général du Québec*, 2021 QCCS 1466, paragraphe

69). Cela affecte profondément la communauté anglophone du Québec, pour laquelle la protection des droits des minorités est fondamentale.

- **Le projet de loi 21 viole la Charte canadienne** – la loi porte atteinte à la liberté de religion (article 2a), à l'égalité entre les sexes (article 28) et au droit de la communauté anglophone du Québec de gérer ses propres établissements d'enseignement (article 23) ; en restreignant le recrutement des enseignants dans les écoles anglophones (en fonction de leur religion), la loi limite la capacité de la communauté à diriger ses institutions.
- **Elle est préjudiciable à tous les Québécois** – en recourant à la clause dérogatoire, le projet de loi 21 crée un dangereux précédent permettant aux gouvernements de suspendre des droits fondamentaux sans avoir à rendre de comptes.
- **Le projet de loi 21 ne promeut pas véritablement la laïcité**, mais vise injustement les minorités religieuses, tout en autorisant les symboles religieux existants dans les institutions publiques.

## Quelle est la suite ?

La Cour suprême du Canada examinant actuellement les contestations du projet de loi 21, son avenir reste incertain. La décision pourrait avoir des conséquences importantes pour la protection des droits de la personne au Québec et dans tout le Canada, notamment en ce qui concerne les limites de la clause dérogatoire.

TALQ intervient et continuera de défendre les droits des Québécois anglophones et de toutes les communautés minoritaires touchées par cette loi. Nous croyons en un Québec qui protège les libertés fondamentales et garantit l'égalité des chances pour tous.